

# **Amis des Monuments et Sites de l'Eure Confluence 2008, entre Risle et Seine autour du Marais Vernier**

*Dimanche 7 Septembre 2008*

## **La « co-construction » par la Nature et l'Homme, du paysage du Marais Vernier**

*Résumé de l'intervention,  
à partir du panorama de Marais Vernier,  
de Dr Thierry LECOMTE,  
Ingénieur en Chef au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande,  
Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale du Marais Vernier,*

### **I - Introduction :**

Le Marais Vernier est une microrégion de 4500 hectares serties au sud de la dernière boucle de la Seine, avant l'estuaire, et comprend tout ou partie des communes de Marais Vernier Bouquelon, Saint Ouen des Champs, Saint Thurien, Sainte Opportune la Mare, Saint Aubin sur Quillebeuf, Quillebeuf sur Seine.

Une des origines les plus plausibles de son nom vient du mot « verne » qui en vieux français (comme en celte) désigne l'aulne glutineux, espèce d'arbre croissant sur les terrains marécageux et dont le Marais Vernier ancien, tourbeux, constitue une terre d'élection.

Le panorama du Marais Vernier présente, au sein des divers paysages constitutifs de la Haute Normandie, une originalité certaine due à la fois à la conjonction de facteurs naturels comme le travail d'érosion - des millénaires durant - de la Seine associé à la remontée du niveau marin mais aussi de facteurs anthropiques, lesquels, au fil des siècles, ont laissé également leur empreinte tant dans le parcellaire et le bâti que le faire valoir des sols.

L'originalité de ce paysage n'est pas nouvelle ; des auteurs plus anciens ont déjà attiré l'attention sur ce paysage atypique haut normand qui représente aussi la partie émergée d'un ensemble remarquable tant sur les aspects naturels (fonctionnalité et intérêt des zones humides aujourd'hui enfin reconnus, biodiversité) que sur des aspects plus anthropiques : ethno-agraire, historique, architectural, ethno-botanique...

Depuis sa création en 1974, le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (ex PNR de Brotonne) inventorie ce site, et mène, en partenariat avec des acteurs locaux et de concert avec l'ensemble des partenaires institutionnels, différentes actions pour éviter - dans une Basse Seine toujours plus industrialisée - la dégradation et la banalisation de ce site d'exception tout en assurant sa valorisation.

### **II - Un cadre géologique d'exception :**

Au droit du panorama de Marais Vernier, l'emprise de la Seine apparaît au loin, sagement canalisée entre les piles du pont de Tancarville et il est difficile de l'imaginer plus impétueuse et surtout plus changeante dans son cours !

Il faut se replacer en fait quelques centaines de milliers d'années en arrière et imaginer sous des climats plus rudes un fleuve plus agressif qui va s'en prendre à ses rives en lançant le pouvoir érosif des faces externes de ses méandres à l'assaut des escarpements crayeux qui la contiennent, difficilement, d'ailleurs, en raison de la faible dureté de la craie.

Le climat plus froid fait que le niveau marin est plus bas du fait de masses d'eau emprisonnées par les calottes glaciaires et divers glaciers répartis sur la planète, l'embouchure de la Seine se situant alors au bord de l'Atlantique entre Bretagne et Cornouailles. Le secteur de Seine, entre ce qui sera bien plus tard Rouen et Le Havre, correspond non pas au cours inférieur actuel mais à un cours moyen très dynamique qui va développer des trains de méandres, glissant vers l'aval, incisant profondément le plateau crayeux de Caux et du Roumois qui constituent en fait la même entité géologique.

Un de ces méandres, il y a quelques 60 000 ans, rogne le Roumois dans sa limite actuelle et livre ainsi l'actuel arc de cercle escarpé, qui de la Pointe de la Roque aux hauteurs de Quillebeuf sur Seine, ceinture par le sud le Marais Vernier. Puis, environ 45 000 ans plus tard, le pédoncule crayeux qui séparait les deux bras du méandre du Marais Vernier est déblayé par l'érosion, cette capture de méandre renvoyant le cours principal de la Seine vers le Nord.

C'est aussi à cette époque que le réchauffement climatique intervient avec pour conséquence la fonte des glaces, la remontée du niveau marin (transgression flandrienne) et le recul progressif de l'estuaire de Seine vers sa position actuelle au fur et à mesure que la Manche se remplit. La Seine doit aussi à cette époque revisiter sa « stratégie » et déposer davantage d'alluvions dans son cours inférieur pour adapter son profil d'équilibre à la remontée du niveau marin.

Une sorte de bourrelet alluvial (ou de cordon littoral) est déposé en rive sud par la Seine, telle la corde d'un arc dont le bois serait l'arc de cercle de la frange nord du plateau du Roumois.

Ce bourrelet s'oppose à l'écoulement des ruissellements importants venant du Roumois et entraîne une stagnation de l'eau qui permettra à une végétation de marais, alcalin vu la basicité générale des eaux, de se développer. La décomposition incomplète de ces végétations palustres entraîne alors, il y a 5 500 ans, la formation d'une importante tourbière, parfois entrecoupée dans sa masse et notamment sur la partie occidentale du Marais Vernier, par des lits d'alluvions déposés par la Seine lors de ruptures ou de submersion du bourrelet alluvial.

### **III - Une implantation humaine progressive et adaptée :**

C'est ce cadre particulier d'un milieu tourbeux, très marécageux, serti entre des falaises escarpées, même si l'érosion en a quelque peu adouci les pentes, et l'estuaire de la Seine et ses vasières qui sera celui des premiers habitants connus de cette micro région.

Les conditions de vie y sont sans doute difficiles avec un marais menacé par les marées (en novembre 1810, le Marais vernier est encore inondé par la mer suite à une violente tempête).

De la période préhistorique on ne dispose que de vestiges en bordure de plateau, le marais lui-même a sans doute été fréquenté pour la chasse et la pêche du fait du caractère très productif des zones humides. Les périodes protohistoriques et gallo-romaines n'y sont pas représentées pas plus que le haut Moyen Age, sous réserve bien sûr de découvertes à venir.

C'est vers le début du XII<sup>ème</sup> siècle que le village de Marais Vernier se structure avec la consécration de l'église Saint Laurent en 1129. Un habitat rural complémentaire d'un mode de faire valoir très spécifique se mettra alors en place, évoluant lentement jusqu'à la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle.

Diverses tentatives d'assèchement et de défrichement du marais seront conduites au cours des siècles afin de rendre la région à la fois plus saine sur un plan médical et plus productive sur le plan agricole.

On peut rappeler comme grande étape l'édit d'Henri IV, qui en 1599, prévoit de dessécher tous les marais et « paluds » du royaume de France. Les travaux ne seront cependant entrepris que sous Louis XIII au début du XVII<sup>ème</sup> siècle à grands renforts de Hollandais. Ils laisseront trace dans la toponymie locale (Digue des Hollandais, Manoir des Hollandais, fossé des Flamands, ...). Ces travaux consistent à établir en limite des parcelles des Courtils des fossés collecteurs (le fossé de Ceinture, la Rigole,...) interconnectés avec les étangs et permettant, par un collecteur plus important, le canal de Saint Aubin, un exutoire en Seine.

Une digue érigée sur le bourrelet alluvial (il s'agit de la Digue des Hollandais, arasée en grande partie dans sa partie orientale lors des travaux de drainage agricole des années soixante dix et au mépris du fait que le site soit inscrit) complète la réalisation afin de prémunir le site des remontées des eaux saumâtres de l'estuaire.

Les conflits d'intérêt entre les seigneurs locaux, l'abbaye de Jumièges (pour la partie orientale) et les habitants seront à l'origine d'un manque d'entretien des ces divers ouvrages et donneront lieu à de nombreux procès.

Le faire valoir particulier de cette région conduit à un habitat et un parcellaire tout à fait originaux, qui tendent malheureusement à s'estomper sous les coups de butoir de remembrement, de construction inadaptées et de négligences diverses....

L'exploitation agricole type sur Marais Vernier, la plus importante commune du Marais Vernier et la seule entièrement incluse dans le Marais Vernier s'appuie sur trois entités :

- le pied de coteau, avec un défrichement vers le haut de la pente, qui reste cependant mesuré en raison du risque d'érosion et d'éboulement, sert d'implantation à l'essentiel des bâtiments traditionnels (pans de bois sur solins de silex plus ou moins taillés, hourdis en torchis et couverture en roseaux venus de la Grand Mare). C'est là aussi que s'établissent les cours plantées de vergers de haute tige comprenant des variétés locales ou devenues telles (pomme de Rever, Châtaigner,..) et qui permettent de tenir au sec, en hiver, le cheptel.

C'est aussi sur ce secteur que se développe un artisanat de service : charron, chaumier, fabricant d'échelles et de barrières, etc.

- La ceinture des Courtils, longues parcelles irrégulières dans leurs tracés (700m sur Marais Vernier mais 1200 mètres sur Bouquelon dont les communaux ont été partagés au début du XIX<sup>ème</sup> siècle) où se cultivent divers légumes (Melon de Honfleur, Coco du marais, choux,...) et où se récoltent foin et litières, là du moins où ne pacagent pas les quelques bêtes constituant le cheptel d'exploitations dont la surface oscille autour de 2 hectares !

- En fin l'accès aux biens communaux, très réglementé, constitue un « plus » indéniable dans une économie de survie assez autarcique à l'échelle de la communauté villageoise. La chasse et la pêche, la récolte de tourbe, de litières et de différentes sortes de roseaux en fonction des époques, des lieux, des autorisations seigneuriales pourront également compléter les ressources locales avec également l'exploitation des taillis sous futaie constituant la demi couronne boisée du Marais Vernier (bois d'œuvre, de chauffe, pieux de clôture).

Un des plus importants changements dans la géographie et l'économie du Marais Vernier est lié en fait à la concurrence économique que se livrent de façon séculaire les villes de Rouen et du Havre par ports, et navigation associée, interposés.

La situation d'asphyxie économique de la ville de Rouen dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle qui voit les navires décharger préférentiellement au Havre du fait du manque de tirant d'eau de la Seine et des divers obstacles (les bancs « changeants » de sable et/ou de vase de son estuaire) va conduire à un endiguement progressif de la « Rivière de Seine ». Le chenal de Seine ainsi repoussé vers le Nord au droit du Marais Vernier permet la poldérisation d'environ 2500ha d'alluvions estuariennes agrandissant de façon considérable le Marais ancien qui ne couvrait que 2000 ha.

Des prairies de meilleure qualité que les prairies tourbeuses du vieux Marais (il suffit de 3ans pour y faire un bœuf de boucherie alors que 4 années sont nécessaires sur le marais tourbeux) y seront implantées dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle donnant ainsi un vrai essor économique à une période où l'élevage constitue une ressource économique de premier choix.

Cette situation, plus bénéfique, outre le fait qu'elle protège durablement le Marais Vernier des incursions marines, permet un développement profitant à la région jusque vers les années 60, période où l'élevage va rencontrer plus de difficultés.

Même si l'établissement humain va croissant, les milieux naturels et semi naturels associés restent riches, diversifiés, au point que les Sociétés Savantes des grandes villes viendront souvent excursionner au Marais Vernier livrant ainsi des compte rendus de visites tout à fait intéressants.

#### **IV - Une modernité...contre nature :**

La fin de la dernière guerre mondiale et les pénuries alimentaires associées vont sonner le glas d'une certaine forme d'équilibre entre la nature et l'homme au Marais Vernier. Un projet d'intensification, pharaonique, issu du Génie Rural et financé par le plan Marshall, va naître à la fin des années quarante.

Il s'agit de conquérir le cœur des espaces tourbeux du marais Vernier pour en faire des terres à blés, et développer ainsi le projet d'une « Ukraine normande » !

Des moyens mécaniques, humains et financiers lourds sont mobilisés pour tenter de réussir ce que les siècles précédents n'ont su faire : assécher de façon définitive le Marais Vernier.

La tourbe, très sensible au drainage, va se déstructurer progressivement entraînant une perte d'altimétrie importante de 35 à 70 cm en 50 ans ce qui est considérable quand on considère que, dans ce marais situé à environ 2,50m NGF des différences de l'ordre de quelques centimètres d'altimétrie modifient de façon substantielle la portance des sols et par là, même leur utilisation. Le summum de cette tentative est la construction d'une ferme dite Modèle « à l'américaine » destinée à donner en quelque sorte une leçon d'agriculture aux exploitants du secteur. Un demi-siècle après, et vu la décrépitude des locaux et le retour de l'essentiel du foncier à la nature, cette ferme apparaît effectivement comme le modèle de ce qu'il ne fallait pas faire !

A cette tentative malheureuse qui continue à peser négativement sur les écosystèmes du Marais et en particulier celui de l'étang de la Grand Mare, s'ajoute l'évolution négative de l'économie de l'élevage qui va progressivement en France condamner la plupart des zones marginales à la déprise agricole et humaine avec pour conséquence paysagère et écosystémique un enfrichement puis un boisement par le saule cendré, le bouleau pubescent, l'aulne glutineux des secteurs les plus humides laissés à l'abandon. La chasse en particulier la

chasse au gibier d'eau puis au gros gibier avec le développement des populations de sangliers et de chevreuils favorisés par le boisement succédant à l'abandon conduit à une évolution « solognote » du vieux Marais tourbeux.

Sur le Marais moderne aux sols alluvionnaires de meilleure qualité agronomique (sans pour autant égaler les limons de plateau), les années soixante dix voient le retournement de près de 2000 ha de bonnes prairies naturelles, évolution « beauceronne » cette fois, pour en faire des cultures (certes mieux subventionnées que les prairies) dans des conditions agronomiques parfois discutables.

Ainsi, sur ses 4500ha, le Marais Vernier représente un exemple tout à fait pertinent de la partition des terroirs français où les zones marginales se trouvent abandonnées avec des conséquences écologiques désastreuses en matière de fonctionnalité comme de biodiversité cependant que les zones plus standardisables se trouvent, a contrario, intensifiées avec des conséquences paysagères, écologiques tout aussi, sinon plus, préjudiciables.

Sur la périphérie plus urbanisée, les choses ne se sont pas améliorées : beaucoup de vergers de haute tige ont disparu, beaucoup d'arbres taillés en têtards qui sont autant de marqueurs de paysage de ce type de zone humide disparaissent parce qu'ils gênent ou par simple défaut d'entretien, de nombreuses haies à houx si caractéristiques du bocage de cette région sont remplacées par des essences exogènes et banales...

Le bâti traditionnel a payé un lourd tribut à cette déprise, souvent remplacé par des constructions modernes évoquant davantage les banlieues ...

L'inscription du site du Marais Vernier en 1967, au titre de la loi sur les sites et paysages est donc plutôt en situation d'échec au regard des fortes dégradations subies par le site....

## **V - Vers un retour à la Nature ?**

La création d'un Parc Naturel Régional en 1974 dont le périmètre de recrutement recouvre la totalité des 7 communes d'assiette du Marais Vernier va permettre de porter, et surtout de faire porter, un regard nouveau sur cet espace.

Si des dégradations nombreuses existent, et certaines irrémédiables, le site possède encore une grande valeur paysagère, architecturale, et surtout écologique que le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande identifiera progressivement en essayant de faire partager ces valeurs.

L'évolution du regard porté sur les zones humides qui aujourd'hui reconnaît la valeur intrinsèque des zones humides pour au moins deux raisons qui touchent l'humanité de près - la ressource en eau et la biodiversité - a permis d'entreprendre une restauration du site s'appuyant sur une protection accrue. En effet le Marais Vernier est la plus importante tourbière française, les tourbières constituant, on le sait à présent, des écosystèmes à la fois rares et précieux.

Le réseau d'étangs (Grand Mare, Petite Mare, Crevasse, Ruel) constitue le seul réseau d'étangs naturels de cette importance du bassin de la Seine.

Concernant la flore et la faune, on remarque que des espèces uniques pour la Région s'y maintiennent encore (grassette du Portugal, orchis des marais, rossolis à feuille intermédiaire, miroir, courlis cendré nicheur,...)

Dans cette optique, le Parc, aidé de différents partenaires institutionnels (Agence de l'Eau Seine Normandie, Feder, Direction régionale de l'Environnement, Conseils Général et Régional, Fédération Départementale des Chasseurs, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres) ... et locaux (élus, agriculteurs et chasseurs volontaires) met en place une protection globale du site à

travers le classement en Natura 2000 d'une grande partie du site et des classements plus ciblés (Réserve Naturelle, Arrêté préfectoral de Protection de Biotope) .

Une action forte est conduite pour la sauvegarde et la restauration de la Grand Mare, le maintien des haies à houx, la restauration des arbres têtards, le maintien des prairies par un pâturage adapté.

Ceci est complété par des actions sur certaines espèces « phares » comme la cigogne blanche, le courlis cendré, l'anguille, l'orchis des marais et l'orchis à fleurs lâches, différentes plantes carnivores ainsi que certaines espèces d'insectes.

Des visites du site sont également organisées sous l'égide du Parc et de ses partenaires.

## **VI - Conclusion :**

Le regard pluriséculaire porté sur les zones humides est en train de changer : l'aménagement des zones humides au nom de la santé publique comme du développement économique est en train de faire place au ménagement de ces zones humides par intégration progressive de nouvelles données sociétales, environnementales et économiques.

Cette mutation passe par une acceptation à la fois locale mais aussi à tous les échelons décisionnels allant de la commune à la Communauté européenne.

Le Marais Vernier constitue un exemple de choix de ces enjeux et de ces évolutions.

## **VII - Bibliographie sommaire :**

LECOMTE THIERRY, LE NEVEU CHRISTINE, 1996 - le Marais Vernier, Contribution à l'étude et à la gestion d'une zone humide, thèses de doctorat, Université de Rouen, 1986, 630 pages.

PENNA BRUNO, 2003 - le Marais Vernier, dix siècles d'évolution paysagère, *Cahier des Annales de Normandie*, 2003, N° 33, 256 pages.

Il existe pour le Marais vernier une bibliographie très importante dont la liste figure dans l'incalculable ouvrage de Bruno Penna et dont une grande partie est disponible à la documentation du Parc et consultable sur place.